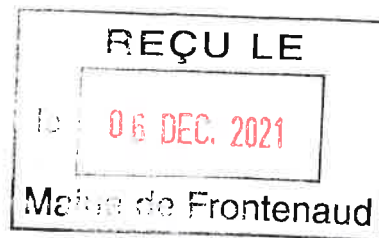


Service
Territoires



Monsieur le Maire
Mairie
10 place de la Mairie
71580 FRONTENAUD

Mâcon, le 30 novembre 2021

Monsieur le Maire,

Objet
Modification simplifiée n°1
du PLU de Frontenaud

Référence
Courrier du 3 novembre 2021

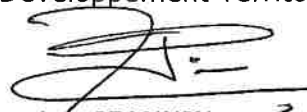
Dossier suivi par
Emmanuel RATIÉ
Pôle Développement Territorial
03.85.29.56.18
06.75.35.40.45
eratie@sl.chambagri.fr

Le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de votre commune, qui nous est parvenu le 9 novembre dernier au titre des dispositions de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, a retenu toute notre attention.

Les modifications que vous envisagez, sur deux points du règlement écrit de la zone UH (modifier les règles de hauteur à l'article 10 et adapter l'article 11 relatif à l'aspect extérieur des constructions à destination d'équipements publics ou d'hébergement tel que l'EHPAD) ne portant pas atteinte à l'économie générale de votre document d'urbanisme et n'ayant aucun impact négatif sur les surfaces à vocation agricole ou forestière, nous n'avons pas d'objection à émettre sur ces dernières.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Responsable professionnel
du Pôle Développement Territorial,



LUC JEANNIN

Copie adressée à la DDT